

Axe A de la SCR Arpege - UT2J. Genre et Sciences

“Les historiens du droit ont-ils un sexe ?”

Problématique

Nul besoin d'employer l'écriture inclusive pour faire le bilan des recrutements en histoire du droit en 2022 : le CNRS permet l'accès d'une femme au sein d'un laboratoire d'histoire du droit, mais seuls des hommes ont été agrégés, seuls des hommes ont été recrutés MCF1. Ce constat a priori caricatural doit être contextualisé, voire, peut-être, nuancé, par le nombre de postes particulièrement faible dans la discipline. En effet, tous concours confondus, sept personnes ont été recrutées en histoire du droit cette année.

Les inégalités de genre au sein du milieu académique, bien connues de la sociologie des professions, sont-elles encore renforcées dans cette matière par un contexte extrêmement compétitif ? Depuis quand existent-elles, est-ce un phénomène isolé, récurrent, stable, en voie de déclin ? Pour étudier rigoureusement le recrutement et l'avancement de carrière en histoire du droit selon les sexes, nous procéderons à des calculs statistiques, à tous les stades de la vie universitaire, grâce aux documents officiels librement accessibles. Les chronologies et grandes tendances ainsi dressées livreront un état des lieux factuel de la répartition binaire sexuée de la matière, qui sera complété par des entretiens avec des membres de jurys de recrutement et des membres élu.e.s. Ces études poseront ainsi les premiers jalons et inviteront l'histoire du droit à une introspection genrée plus globale.

Communication 1 : Répartition sexuée et doctorat en Histoire du droit

Communication 2 : Répartition sexuée et Histoire du droit – Concours d'accès et évolution de carrière en histoire du droit

Communication 3 : Recrutement, promotions, élections - Entretiens avec des membres des instances chargées de ces processus

¹ Une femme a été recrutée en section 36 du CNRS et rejoindra un laboratoire d'histoire du droit, mais cette personne n'est pas issue de la discipline histoire du droit, elle était qualifiée en section 01 du CNU. Il n'empêche qu'elle féminise le taux de recrutement en histoire du droit de 2022.

Résumés

Communication 1 : *Etude de la répartition sexuée concernant le doctorat en Histoire du droit*

Alors qu'elles sont majoritaires au sein des effectifs des étudiant.es en droit de 1er et 2e cycles – et qu'elles y décrochent, en général, les meilleurs résultats -, les femmes deviennent minoritaires au sein du corps des maître.sses de conférences, des professeur.es, des chargé.es ou directeur.ices de recherches au CNRS en Histoire du Droit. Le doctorat, grade universitaire qui permet d'accéder à ces différents concours, est-il le "goulot d'étranglement" qui inverse les tendances observées en Licence et Master? Les femmes s'inscrivent-elles en thèse en Histoire du droit, la poursuivent-elles, la soutiennent-elles? Y-a-t-il une répartition sexuée des sujets de recherche ? Pour mieux comprendre les différences observées au sein des carrières des docteur.es en histoire du droit, nous nous livrerons à des calculs statistiques et à des chronologies sur les doctorant.es de cette discipline grâce aux documents officiels librement accessibles sur les sites institutionnels.

Communication 2 : *Etude de la répartition sexuée en Histoire du droit – Concours d'accès et évolution de carrière en histoire du droit*

Le dernier rapport relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes, diffusé en 2021, souligne dès son introduction la nécessaire exemplarité de la fonction publique en la matière. Le CNRS et l'Université, organismes publics soumis aux règles de cette branche du droit, parviennent-ils, en Histoire du Droit, à se rapprocher de ces objectifs de parité ? Comment se répartissent les deux sexes à tous les stades de la carrière dans la recherche et l'enseignement supérieur? Les données obtenues grâce aux divers documents officiels sanctionnant la vie universitaire - qualification, maîtrise de conférence, agrégation, habilitation à diriger des recherches – et les concours de chargé.es et directeur.ices de recherches nous permettront de jeter de nouveaux éclairages sur la répartition sexuée en Histoire du droit.

Communication 3 : *Recrutement, promotions, élections - Entretiens avec des membres des instances chargées de ces processus*

Au détour d'une motion, la section 03 du CNU semble déplorer la "trop faible féminisation du corps des professeurs" au sein de leur discipline – la proportion de femmes n'y est, en effet, que d'environ 22%. Sur ce thème, des entretiens seront menés avec des membres de jurys de recrutement et des membres élu.e.s, historiens et historiennes du droit. L'objectif est de sonder leur appréhension ou non d'un éventuel processus de différenciation entre les sexes au sein de leur discipline.